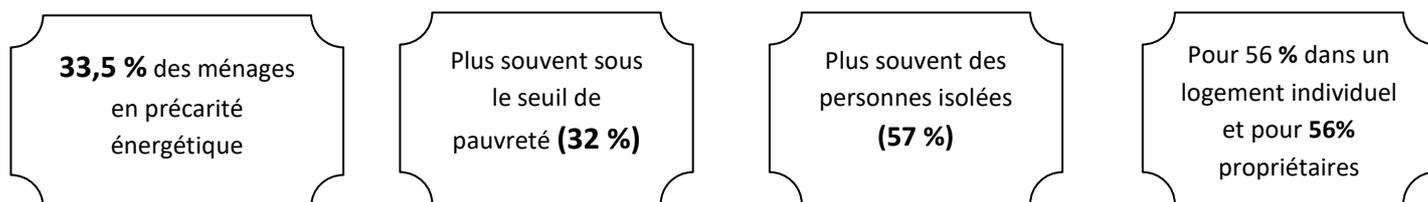


# Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

## Département des Vosges

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

### Plus d'un tiers des ménages exposé au risque de précarité énergétique, soit 54 7100 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 54 700 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique dans les Vosges sur 559 100 en Grand Est (soit 10 %). Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements.

Le Grand Est ainsi que les Vosges se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 8 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

Le département des Vosges présente une part de ménages en logements individuels supérieure de 8 points à la moyenne nationale et à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel est identique à celle de la population française.

Le département se distingue par un taux de ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté semblable au taux national. Ce taux est environ 2 fois plus important pour les ménages en précarité énergétique.

	France - population totale	Grand Est - population totale	Grand Est - population en précarité énergétique	Vosges - population totale	Vosges - population en précarité énergétique
Part des ménages composés d'une personne	36 %	32 %	57 %	34%	57%
Part des ménages propriétaires	58 %	60 %	53 %	64%	56%
Part des ménages en logement individuel	56,5 %	57 %	54 %	65%	56 %
Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté	15 %	12,6 %	35 %	14%	32%

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

## Plus d'un ménage sur 4 éligible aux aides de l'ANAH

Plus d'un quart des ménages des Vosges sont éligibles aux aides de l'ANAH, part supérieure de 8 points au Grand Est et qui représente près de 47 000 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

	PO très modestes	PO modestes	Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH
<b>Vosges</b>	28415	18352	28 %
<b>Grand Est</b>	282675	198698	20 %

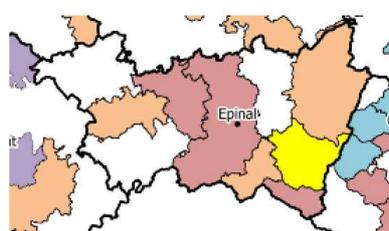
Source : Filocom 2017.

## Un enjeu copropriété centré sur les petites copropriétés anciennes et les grandes copropriétés d'après-guerre

**5634** logements en copropriété potentiellement fragiles

**Soit 1 logement en copropriété sur 4**

### Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI\*



Type principal de copropriété fragile ou en difficulté

- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés >25%
- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés entre 8 et 25%
- Petites copropriétés anciennes présentant des impayés
- Copropriétés récentes (post-1993) aux impayés >25%
- Copropriétés en impayés et à la période de construction inconnue

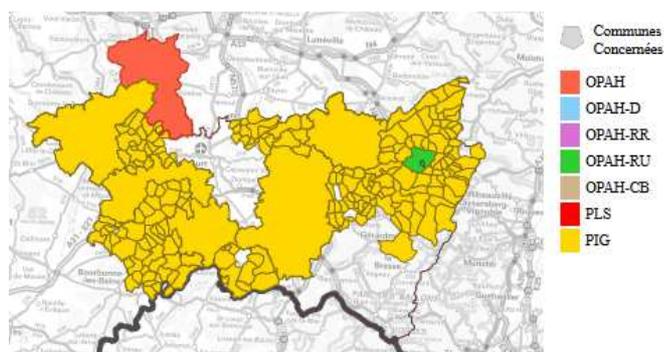
Source : Analyse du Registre des copropriétés (extraction au 08/01/2021) par la DREAL Grand Est.

\*Concerne les EPCI de plus de 100 logements en copropriétés fragiles ou, si moins de 100 logements, possédant un type sur-représenté.

## Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

### 9 programmes en cours en 2021 couvrant presque tout le département

- OPAH CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (une commune concernée pour le 88 : Vicherey) (2016-2021)
- OPAH RU du centre-ville d'Epinal (2018-2023)
- OPAH RU du cœur de ville de ST-Dié-des-Vosges (2020-2024)
- PIG précarité énergétique du Pays de Neufchâteau (2012-2021) sur 70 communes
- PIG CC les Vosges côté sur ouest (2012-2021) sur 61 communes
- PIG CC Région de Rambervillers (2012-2021) sur 30 communes
- PIG précarité énergétique sur la CA d'Epinal (2015-2021) sur 80 communes
- PIG CC Terre d'eau (2016-2021) sur 45 communes
- PIG PETR du Pays de la Déodaté (2021-2023) sur 107 communes



Source : infocentre ANAH

## 2 démarches Action Cœur de Ville

- Epinal : 70 logements subventionnés sur la commune en 2020 (86 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 894 870 €.
- Saint-Dié-des-Vosges : 41 logements subventionnés sur la commune en 2020 (83 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 663 364 €.

## 19 communes accompagnées par le programme Petites Villes de Demain

19 communes qui représentent 67 863 habitants dont la plus importante Remiremont avec près de 7991 habitants :

La Vôge-les-Bains	Neufchâteau
Bruyères	Plainfaing
Charmes	Plombières-les-Bains
Châtenois	Rambervillers
Contrexéville	Raon-l'Étape
Darney	Remiremont
Fraize	Le Val-d'Ajol
Lamarche	Vittel
Mirecourt	Xertigny.
Monthureux-sur-Saône	

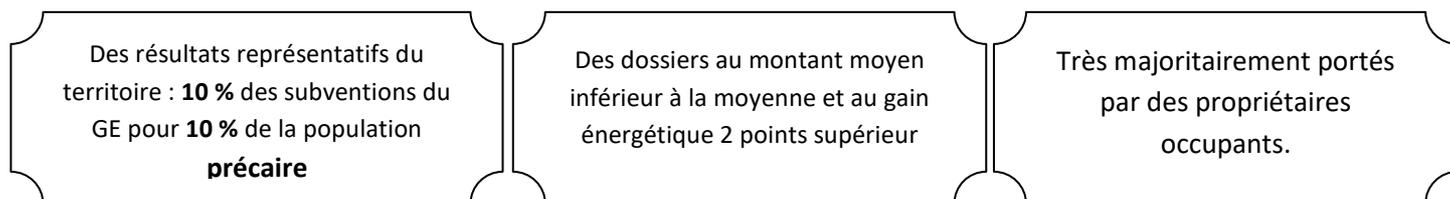


## Service d'accompagnement à la rénovation énergétique : des zones blanches encore à couvrir

Après les AMI de décembre 2020 et mars 2021, trois porteurs ont été identifiés :

- La CC de l'Ouest Vosgien,
- Le PETR du Pays de la Déodatie,
- La CA d'Epinal.

### 10 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 698 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 646 Habiter Mieux Sérénité soit 10 % du Grand Est
- et 52 Habiter Mieux Agilité soit 5 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 7 062 493 € (10 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 14 830 353 € (9,5 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 22 957 € (la moyenne du Grand Est est de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020) et la subvention moyenne par logement à 10 118 € soit un reste à charge de 12 839 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 44 %, supérieur au gain énergétique moyen régional (42 %).

Les dossiers ont été déposés très majoritairement par des PO (619 PO et 27 PB). Le type d'immeuble n'a pas été renseigné pour plus de la moitié des dossiers.

Les dossiers HMS ont été déposés pour 96 % par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (70 % PO très modestes, 26 % PO modestes et 4 % PB).

### Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place avec 11 % des dossiers du Grand Est

1324 dossiers ont été engagés (11 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 6 731 474 € qui correspondent à un montant total de travaux de 16 990 971 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 97 % des maisons individuelles (1283 maisons individuelles et 41 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 40 %.

Le taux de subvention moyen est de 35 % pour les appartements.

### 1<sup>er</sup> semestre 2021 : le département des Vosges contribue à la dynamique régionale

Le 1<sup>er</sup> semestre 2021 est marqué par une hausse des dépôts de dossiers de dépôt HMS PO: une évolution de + 5 % entre le 1<sup>er</sup> semestre 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %) soit 10 dépôts supplémentaires.

Au niveau des engagements HMS, le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est légèrement supérieur à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2020 avec 280 engagements qui représentent 49 % de l'objectif départemental annuel et 12 % des engagements du Grand Est. 11 dossiers ont obtenu la prime BBC et 106 dossiers la prime de sortie de passoire thermique.

Les Vosges ont réalisé 10% des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 2723 dossiers.